



## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTIONS

\*À compter du 1er janvier 2024.  
Honoraires T.T.C (TVA 20%)

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>HONORAIRES T.T.C maximums</b>
De 1 à 49 999€	4 000,00 €
De 50 000 à 69 999€	9 %
De 70 000 à 79 999€	9 %
De 80 000 à 99 999€	9 %
De 100 000 à 120 000€	8 %
De 121 000 à 150 000€	8 %
De 151 000 à 250 000€	7 %
De 251 000 à 300 000€	7 %
De 301 000 à 500 000€	6 %
De 501 000 à 700 000€	6 %
+ de 700 000€	5 %

*Honoraires à charge vendeur. Si toutefois les honoraires sont à charge acquéreur, le montant sera indiqué sur l'annonce*

**Estimation avis de valeur : offerte**

**Rédaction de compromis : offerte**



## BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

Décret n°2014-890 du 1er Aout 2014

*Bail habitation nu et meublé  
Bail commercial et professionnel*

### Honoraires à la charge du locataire :

Description	Zone non tendue	Zone tendue
Visite, constitution de dossier du locataire, rédaction de bail	5€/m <sup>2</sup>	10€/m <sup>2</sup>
Réalisation d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

### Honoraires à la charge du bailleur :

Description	Zone non tendue	Zone tendue
Visite, constitution de dossier du locataire, rédaction de bail	5€/m <sup>2</sup>	10€/m <sup>2</sup>
Réalisation d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>



## HONORAIRES DE GESTION

**30,00€ H.T mensuel par lot en gestion**

Détail des prestations	Prestations inclus dans le forfait :
Mise en place du mandat de gestion	(R)
Emission et délivrance des quittances et reçus	(R)
Gestion des impayés : lettre de relance, lettre en recommandée et recouvrement amiable	(R)
Gestion du congés du locataire à la restitution du dépôt de garantie	(R)
Révision des loyers	(R)
Gestion des provisions pour charges	(R)
Demande annuelle assurance risques locatif et attestation bon entretien chaudière	(R)
Demande de devis pour travaux	(R)
Gestion des sinistres	(R)
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	(R)
<b>Gestion dossier en recouvrement :</b> préparation et remise du dossier auprès de l'huissier de justice pour commandement de payer, transmission de dossier à avocat pour rédaction d'assignation, transmission des éléments au propriétaire ( les frais de commissaire de justice et d'avocat sont à la charge du propriétaire)	50€/dossier
<b>Gestion des travaux :</b> Montant inférieur à 500€ : <b>OFFERT</b> Montant supérieur à 500€ : <b>3 % TTC</b>	